

## DECISION DU MAIRE 2024/044

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

**OBJET :**

**Attribution du  
marché de  
remplacement des  
tribunes  
télescopiques de  
l'espace Culturel St  
Léger**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget,

Considérant la volonté et la nécessité de la Ville de Bourbon-Lancy de procéder au remplacement des tribunes télescopiques de l'espace Culturel St Léger,

Vu les candidatures et les offres des entreprises réceptionnées par la Commune

DECIDE :

**ARTICLE 1 :** d'attribuer le marché remplacement des tribunes télescopiques de l'espace culturel St Léger à l'entreprise HUSSON – Route de l'Europe – 68650 LAPOUTROIE

**ARTICLE 2 :** le montant des travaux **est ainsi porté à 182 212 € HT soit 218 654,40 € TTC**

**ARTICLE 3 :** le présent marché sera notifié sur la plateforme Territoire Numérique.

**ARTICLE 4 :** Ampliation de la présente décision sera adressée :

au représentant de l'Etat,

- à Mme la Directrice Générale des Services pour exécution,

- à Mme la Comptable du SGC du Charolais Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 31 Juillet 2024

Edith GUEUGNEAU  
Maire

